



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-MOT.059

Déposé le : 25.09.18

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Pour un soutien renforcé aux familles et aux proches aidants

Texte déposé

La société dite de longue vie nécessite la mise en place de nouvelles mesures. Le vieillissement de la population que connaît notre pays voit émerger le rôle de proche aidant et le besoin de le soutenir dans la durée. Pour répondre à cette problématique, le canton a mis sur pied le programme de soutien aux proches aidants¹ et entrepris depuis 2012 une campagne de sensibilisation qui leur est dédiée tous les 30 octobre. Son rôle est défini de la manière suivante :

« Un proche aidant est une personne qui consacre régulièrement de son temps à aider au quotidien un proche de tout âge atteint dans sa santé, son autonomie. »

Avec son soutien, la personne accompagnée peut continuer à vivre chez elle.²

¹ <https://www.vd.ch/themes/soutien-social-et-aides-financieres/proches-aidants/>

² <https://www.vd.ch/themes/soutien-social-et-aides-financieres/proches-aidants/etre-proche-aidant/>

Les sollicitations concernent la plupart du temps les membres de la famille proche qui ont besoin d'être reconnus dans leur engagement, encouragés, soulagés et soutenus concrètement. Ceci passe d'abord par la définition dans la loi du statut de proche aidant et la reconnaissance du cercle familial proche.

Le risque d'épuisement des proches aidants, si ceux-ci ne sont pas soutenus à minima, a été démontré par l'étude commandée par le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)³. Les résultats corroborent ceux d'autres études réalisées sur la thématique au niveau cantonal, national, voire international. Cette étude révèle qu'un proche sur deux s'épuise pendant son parcours d'aidant et qu'un proche sur trois est déjà atteint dans sa santé avant de solliciter davantage d'aide extérieure. Il est donc indispensable de poursuivre les efforts entrepris notamment par le SASH avec l'appui de la Commission consultative pour le soutien aux proches aidants (qui fonctionne déjà depuis plusieurs années).

En particulier, une évaluation de la situation et des besoins spécifiques du proche aidant a été intégrée à l'offre des centres médico-sociaux (CMS) et un espace d'information et d'accueil a été ouvert auprès de l'Espace proches à Lausanne. Des consultations psychologiques pour les proches de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées sont à disposition dans quatre régions du canton. Différentes formes de répit existent aussi ; cependant une relève « de nuit » à domicile doit encore être renforcée et rendue plus accessible. D'ailleurs, l'ensemble de l'offre aux prestations cantonales existantes, en termes de conseil, de soutien, de formation, d'infrastructures ou de soutien financier doit être rendue largement accessible à tous les publics de proches aidants.

Un problème majeur qui se pose aujourd'hui concerne l'incompatibilité entre une vie professionnelle et le maintien du rôle de proche aidant. En particulier, il s'agit de rendre cohérent le discours consistant à encourager l'engagement des femmes dans le marché du travail et le constat qu'elles représentent la majorité des personnes qui s'investissent comme proche aidant. Actuellement, rares sont les employé-e-s qui bénéficient de possibilités de congés en lien avec ce rôle. Nous saluons d'ailleurs ici le rôle innovant de l'administration cantonale qui accorde jusqu'à 12 jours par an dans ce type de situation. Cela étant, nul ne dément que cette conciliation demeure difficile et doit être facilitée, notamment par la mise à disposition d'informations sur les soutiens et de formation à l'attention des cadres et des services des ressources humaines.

Le rôle du proche aidant sera encore renforcé ces prochaines années en raison du contexte démographique actuel et de la prévalence élevée des maladies chroniques et leurs conséquences en termes d'incapacités et de perte d'autonomie⁴. Il est donc important d'accorder une reconnaissance aux citoyens-nes qui s'investissent dans cette fonction.

A titre de compensation une déduction fiscale devrait être envisagée.

³ <https://www.vd.ch/themes/soutien-social-et-aides-financieres/proches-aidants/commandez-la-brochure/>
Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Résultats de l'évaluation des besoins des proches aidants, 2012 sur mandat du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).

⁴ Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), 2012 ; Collier, 2007 ; Perrig-Chiello, Hutchison, & Höpflinger, 2011

Dès lors, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat de :

- 1) définir dans les lois spécifiques le statut de proche aidant et la reconnaissance de son cercle familial proche ;
- 2) poursuivre la promotion et faciliter l'accès aux prestations cantonales existantes, en termes de conseil, de soutien, de formation, d'infrastructures ou de soutien financier à toutes les catégories de proches aidants
- 3) faciliter le parcours des proches aidants et les demandes de soutien en leur octroyant une carte de légitimité. Par exemple, cette carte – accessible à tout proche qui en ferait la demande à la suite d'une évaluation de la situation par un organisme reconnu - pourrait faciliter les démarches d'accès auprès des services de soutien ou des employeurs. Elle aurait une portée plus large que la carte d'urgence actuellement en cours d'implémentation dans certaines régions du canton.
- 4) intensifier les actions de sensibilisation aux services médicaux, hospitaliers, équipes mobiles et service d'urgence avec l'implémentation de la carte d'urgence⁵ et/ou de légitimité;
- 5) développer des actions spécifiques à l'attention des cadres et des ressources humaines des entreprises publiques et privées ;
- 6) développer l'offre de relève à domicile de nuit ;
- 7) procéder à une évaluation des moyens mis en place en vue de l'adoption par le secteur privé des mesures déployées par le Canton.

Epalinges, le 25 septembre 2018

¹ <http://proches-aidants.ch/projet-de-la-carte-durgence-du-proche-aidant/>

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE | <input type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Muriel Cuendet Schmidt

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Claire Attinger Doepper

Signature :



Signature(s) :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Pour un soutien renforcé aux familles et aux proches aidants

Motion Cuendet Schmidt

Liste des député-e-s signataires – état au 28 août 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Echenard Cédric
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoze Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 28 août 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre